



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N° 04/2026 (ST) du 10 février 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du **samedi 28 février 2026 au mardi 10
mars 2026** et qu'il est nécessaire de réglementer le
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro du mardi 24 février
2026 au jeudi 12 mars 2026.*

ARTICLE 2

*A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état
de propreté.*

ARTICLE 3

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire chef de district de
police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 10 février 2026*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

